

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **ARDEA**

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Adresse : rue Van Orley

N° : 1

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0547.780.774

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

09-03-2023

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **03-05-2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2022** au **31-12-2022**

Exercice précédent du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.1, A-ASBL 6.1.2, A-ASBL 6.1.3, A-ASBL 6.4, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 6.7, A-ASBL 7, A-ASBL 8

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

### **Caeymaex Jean-François**

Avenue de Lothier 11  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

### **Blaude Jean-Marie**

Avenue de la Bugrane 115  
1020 Laeken  
BELGIQUE

### **do Rosario Homem Maria**

Avenue du Bois Soleil 99  
1950 Kraainem  
BELGIQUE

### **Henriette Ghislaine Schnackers Marie- Anne**

Jan Van Rijswijcklaan 153/412  
2018 Antwerpen-2018  
BELGIQUE

### **Raymond Lavin Rodriguez**

Rue du Duc 40  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

### **Sahli Sergio**

Avenue de la Floride 112 boîte 6  
1180 Uccle  
BELGIQUE

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1.638.688</u></b>	<b><u>1.589.966</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>465.000</b>	<b>500.000</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	465.000	500.000
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>0</b>	<b>413</b>
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	0	413
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>725.246</b>	<b>387.109</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>445.443</b>	<b>702.444</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>3.000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.638.688</b>	<b>1.589.966</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>1.426.438</u></b>	<b><u>1.383.966</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	5.993	5.993
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	1.366.961	1.224.691
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	53.484	153.283
Subsides en capital		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>212.250</u></b>	<b><u>206.000</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>186.000</b>	<b>186.000</b>
Dettes financières		170/4	186.000	186.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	186.000	186.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>26.250</b>	<b>20.000</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		
Fournisseurs		440/4		
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.250	0
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.250	0
Autres dettes		48	25.000	20.000
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.638.688</b>	<b>1.589.966</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	198.510	105.919
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	7.714	21.720
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	132.915	113.733
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>65.595</b>	<b>-7.814</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>93</b>	<b>36.328</b>
Produits financiers récurrents		75	93	36.328
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>23.216</b>	<b>700</b>
Charges financières récurrentes		65	23.216	700
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>42.472</b>	<b>27.814</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>42.472</b>	<b>27.814</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>42.472</b>	<b>27.814</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>195.755</b>	<b>253.283</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	42.472	27.814
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	153.283	225.469
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	791		
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b>	691	<b>142.271</b>	<b>100.000</b>
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>53.484</b>	<b>153.283</b>

**ANNEXE**

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
5.993	5.993
0	0

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Codes	Exercice
(42)	
8912	
8913	<b>186.000</b>
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	0
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	0
9052	
9062	

**RÈGLES D'ÉVALUATION****PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre des inventaires prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe aux comptes annuels; ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Les règles d'évaluation et leur application suivent le prescrit du droit comptable belge applicables aux ASBL et fondations.

**RÈGLES PARTICULIÈRES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux généralement admis par l'administration des contributions. Ces taux correspondent d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisés concernés, à savoir:

Matériel informatique 33,33% linéaire

Matériel roulant 20 % linéaire

Matériel de bureau 20 % linéaire

Mobilier 20 % linéaire

Frais d'aménagement d'immeubles pris en location 10 % linéaire

Immeubles 3 % linéaire.

Les biens d'une valeur inférieure à 1.000,-EUR ne sont pas portés à l'actif et sont pris directement en charge.

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les autres immobilisations financières sont constituées de cautionnements divers et repris à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an et les créances à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées pour tous les débiteurs depuis plus d'un an.

Les dépôts à terme et les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Les valeurs libellées en monnaie étrangère sont converties en EUR au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont pris en résultats par compensation des écarts positifs et négatifs dans une même devise suivant l'avis de la C.N.C..

Les placements en biens ou titres repris parmi les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les comptes de régularisation d'actif reprennent

1. les charges à reporter :

- les prorata des charges, comme par exemple assurances, taxes, intérêts exposés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs

2. les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte de tous les risques prévisibles.

Dettes à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Toutes les charges fiscales, salariales et sociales afférentes à l'exercice font l'objet des provisions nécessaires.

Les comptes de régularisation du passif sont actés à leur valeur nominale et reprennent :

Les charges à imputer c'est à dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les produits à reporter c'est à dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur ;

Les droits et engagements hors bilan figurant à l'annexe des comptes annuels sont repris par individualisation des éléments qui les composent.